

finalement réduite à 50 000 euros. Cette annonce a semé le trouble au sein de ce théâtre. À l'époque, vous justifiez cette décision en invoquant des raisons d'ordre juridique et budgétaire.

Est-il envisageable, dans la situation actuelle, de mener une conciliation avec ce théâtre afin de trouver une solution à l'amiable? Pour rappel, le directeur avait annoncé s'en remettre à la justice.

Sachant que la santé financière de ce théâtre risquerait d'être mise à mal par le non-respect de la promesse de votre prédécesseure, quelles mesures la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle prendre pour le soutenir dans ce moment particulier?

Les règles mises en œuvre pour l'octroi de subventions sont-elles automatiquement respectées pour l'ensemble des institutions? Par exemple, en fin d'année, il semblerait que les règles en vigueur pour l'obtention de subsides complémentaires soient systématiquement assouplies. Ici, il est question de la responsabilité de notre institution qui a dysfonctionné et j'aimerais vous entendre à ce sujet: cette promesse non tenue met aujourd'hui le théâtre en grande difficulté.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je voudrais d'abord apporter quelques précisions essentielles.

Premièrement, le Théâtre Le Public réalise un travail remarquable! De ce fait, il bénéficie d'un contrat-programme annuel de 1 800 000 euros. C'est le troisième contrat-programme le plus important de la Communauté française. Ce faisant, le gouvernement reconnaît l'importance de ce théâtre qui, comme tout acteur de terrain recevant plus de 250 000 euros dans le cadre d'une convention ou d'un contrat-programme, doit justifier toute dépense supplémentaire auprès du gouvernement.

Deuxièmement, la pièce *«Pour en finir avec la question juive»* est très intéressante et importante d'un point de vue pédagogique, comme l'était *«Djihad»*. C'est la raison pour laquelle Marie-Martine Schyns et moi-même avons proposé au gouvernement de la soutenir comme il avait soutenu *«Djihad»*, c'est-à-dire en lui allouant un montant de 50 000 euros de subventions. Le gouvernement a marqué son accord.

Pour le reste, je pense que le Théâtre Le Public a fait le choix d'une procédure judiciaire. Reste à suivre l'évolution de ce dossier devant les tribunaux.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Si j'ai bien compris, aucune solution à l'amiable ne serait recherchée? Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à soutenir ce théâtre. Même si cet établissement reçoit déjà des aides, que vous jugez sans doute suffisantes et conséquentes, notre institution, en formulant cette promesse, a des responsabilités à assumer! Ceci remet en question le sérieux avec lequel certains engage-

ments sont pris par notre Fédération et par le gouvernement que vous représentez.

6.4 Question de M. Benoît Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Allocations d'études dans l'enseignement supérieur»

6.5 Question de M. Dimitri Legasse à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Révision de la réforme des bourses d'études»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Benoît Drèze (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous avais déjà rendu hommage il y a 15 jours, à l'occasion d'une précédente question d'actualité. Je vais en faire autant aujourd'hui. Mais je relèverai tout autant l'utilité qu'a le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce dossier comme, bien entendu, dans d'autres. Je veux parler du dossier difficile des bourses d'études qui ont fait, il y a quelques mois, l'objet d'une réforme controversée. Plusieurs questions ont été posées à ce sujet, en commission et en séance plénière.

Nous avons pratiquement tous entendu, à la fin de la semaine dernière, ce couple d'agriculteurs de Jalhay exprimer dans les médias sa détresse et son incompréhension face au refus de la bourse d'études demandée pour un de leurs enfants. Motif de ce refus: ils sont en dessous du plancher de revenus, et ce pour des raisons fiscales liées aux quotas laitiers, car le revenu dont ce couple dispose pour vivre est manifestement au-dessus de ce plancher.

Très tôt ce matin, une première dépêche de l'agence Belga indiquait que gouvernement allait modifier la réforme demain. Quelques heures plus tard, une nouvelle dépêche de cette agence Belga annonçait que le gouvernement avait tranché la question ce matin, ce dont je me réjouis. Je voulais dès lors vous interroger sur la portée de l'arrêté adopté ce matin. Il est question d'une commission spécifique d'examen des dossiers, ce dont je me réjouis également.

Je voudrais savoir si les demandeurs concernés seront reçus ou si le contact aura lieu par courrier.

Il y aurait un effet rétroactif et tous les étudiants confrontés à un refus pourraient voir leurs dossiers réexaminés. Avez-vous une idée du nombre de refus?

Concernant la composition du ménage, les frères et sœurs et colocataires ne seraient plus concernés. Qu'en est-il précisément?

Enfin, ma dernière question concerne le retard dans le traitement des dossiers. Sachez que des étudiants n'ont pas encore eu de réponse et que d'autres en ont reçu une, mais ne peuvent plus s'adresser au conseil social de l'école qui ne se réunira plus avant la rentrée. Le préjudice est donc considérable.

M. Dimitri Legasse (PS). – Je voudrais rendre hommage au ministre pour avoir modifié la réforme tant décriée. Les effets négatifs de celle-ci, qui avait pourtant pour but d'identifier les fraudes éventuelles, se sont rapidement fait sentir. M. Drèze a parlé du couple de Jalhay qui ne forme certainement pas un cas unique. Ces personnes ont été exclues d'une réforme qui visait à éviter les fraudes. Il fallait donc la modifier rapidement pour résoudre cette problématique, ce qui a été fait ce matin.

Il reste encore des questions. M. Drèze en a déjà évoqué plusieurs. L'étudiant pourra-t-il se défendre lui-même en participant à la commission? Un délai a-t-il déjà été fixé pour mettre cette commission en place le plus rapidement possible?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je rappelle que la réforme des allocations et bourses d'études a fait l'objet d'un long processus participatif tout au long de la législature précédente et a abouti à un consensus. Trois points, et vous les avez signalés, ont fait l'objet de difficultés.

Le premier point est le retard dans le traitement des dossiers. Il s'agit d'un phénomène endémique et non pas d'un phénomène propre à cette thématique, même si l'on peut déplorer le fait que la modification du logiciel ait entraîné des difficultés. Globalement, nous n'étions ni meilleurs ni plus mauvais que les autres années. Depuis le 1^{er} mars, sept agents sont venus renforcer le service administratif, permettant ainsi aux agents les plus expérimentés de traiter les dossiers les plus complexes et d'accélérer le processus. J'espère dès lors que nous disposerons d'une équipe suffisante et de qualité, tant pour cette année que pour l'année prochaine.

La deuxième difficulté est la globalisation des revenus, qui a fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail réunissant tous les acteurs, en ce compris les étudiants. Cette globalisation des revenus a abouti à un certain nombre d'effets pervers. Nous avons donc arrêté une liste comprenant un certain nombre de personnes qui ne participent pas à l'entretien de la famille et qui doivent dès lors être exclues: les frères, les sœurs, les colocataires... La liste que nous avons arrêtée n'est pas exhaustive, mais peut, me semble-t-il, donner satisfaction.

La troisième difficulté, et c'est le point plus sensible, concerne le revenu minimum. Le but

n'était pas d'exclure, mais de prendre conscience du fait qu'une personne qui vit seule avec moins de 300 euros par mois, si elle peut survivre et vivre d'expédients, ne peut pas vivre dignement. Or, nous disposons de mécanismes permettant de l'accompagner et de lui apporter une aide plus importante même que l'allocation d'études. L'enfer est pavé de bonnes intentions: la procédure proposée par l'administration, relative à l'ouverture d'un droit de recours pour les demandes refusées, a fait qu'un certain nombre d'étudiants pouvant bénéficier d'une bourse d'études n'ont pas introduit de recours.

Aujourd'hui, il n'y a plus de notification à l'égard de la personne dont les revenus sont en dessous de ce plancher. Tous les dossiers font l'objet d'un traitement approfondi, avec effet rétroactif. Nous allons donc revoir plusieurs dizaines de dossiers. La commission sera mise en place dès que l'arrêté aura été soumis en dernière lecture au gouvernement. J'espère que nous pourrons le faire avant les congés d'été et que la commission sera installée à la rentrée.

Dans l'intervalle et pour ne pas porter préjudice à certains étudiants, j'ai donc demandé à l'administration, indépendamment de la commission, de traiter tous les dossiers pour me soumettre déjà ceux qui ne posent pas de difficultés et me permettre d'approuver dès maintenant la demande de bourse et d'en garantir le droit. Je pense pouvoir dire que les étudiants, qui seront contactés demain de manière formelle, sont satisfaits des avancées ainsi réalisées.

M. Benoit Drèze (cdH). – Je me réjouis de l'issue positive apportée à ce dossier compliqué. Cette réforme était fondée sur de bonnes intentions qui, à l'épreuve de la pratique, ont montré quelques effets pervers. Je me réjouis que qu'il en ait été tenu compte.

M. Dimitri Legasse (PS). – Je suis également satisfait de la réponse. Il s'agissait d'un système louable d'alarme sociale, mais il fallait trouver une procédure pour endiguer son effet négatif. De même, la non-intégration des revenus de la fratrie dans les calculs et le traitement rapide des dossiers par l'administration, avant même que la commission soit installée, sont autant de signaux positifs.

6.6 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Décret SMA – Plan de fréquences»

M. Olivier Maroy (MR). – Le nouveau plan de fréquences devait normalement entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Or, il n'est pas terminé et vous n'êtes pas prêt, Monsieur le Ministre. Vous avez déjà annoncé un premier report de six mois, mais le retard risque d'être encore plus important.